

-

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 3 OCTOBRE 2025, À 16H00, AU 286 RUE DE  
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire  
Monsieur Guy Therrien, conseiller  
Madame Johanne Savard, conseillère  
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère  
Madame Jane Chambers Evans, conseillère,  
en visio-conférence via Zoom.

Sont absents : Madame Mireille Pineault, conseillère  
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

M, Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, agissant comme secrétaire d'assemblée.

**AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié aux membres du conseil qui sont présents à l'ouverture tel que requis au Code Municipal du Québec

***RESOLUTION  
2025-10-278***

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
2. Avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2025;
5. Octroi et signature du contrat de rénovation du Centre des Loisirs au plus bas soumissionnaire conforme ;
6. Octroi et signature du contrat de redressement des crépines de captage de l'eau potable au Lac de l'Aqueduc;
7. Demande d'aide financière supplémentaire de Bourask;
8. Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Canada en Fête »;
9. Modifier la rémunération des pompiers lors de la formation des matières dangereuses opération et désincarcération;
10. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents)
- 11.. Période de questions (portant uniquement sur la séance) ;
12. Levée de l'assemblée.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RESOLUTION  
2025-10-279**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 397 713.39\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 septembre 2025 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Monsieur Guy Therrien;

**QUE** le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION  
2025-10-280**

**OCTROI ET SIGNATURE DU CONTRAT DE RENOVATION DU  
CENTRE DES LOISIRS AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a publié un avis d'appel d'offres relatif à la rénovation du Centre des Loisirs de Tadoussac dont le dépôt a été fixé vendredi et 3 octobre à 11h 00;

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies suivantes ont déposé des soumissions :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| 1. Les Entreprises de Construction Gigari Inc. : | 386,665.52\$ t.i. |
| 2. Construction A. Ouellet :                     | 420,194.02\$ t.i. |
| 3. Construction Nicolas Avoine:                  | 479,846.31\$ t.i. |
| 4. Construction Philex Inc. :                    | 488,643.75\$ t.i. |

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Damien Laflamme, Architecte, Alelier D, architecture et design Laflamme, déposées le 3 octobre 2025, après l'analyse des soumissions, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la Compagnie Les Entreprises de construction Gigari Inc. au montant de 386 665.52\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prioritaires en tenant compte qu'ils doivent être terminés avant le 31 décembre 2025 afin de se conformer aux exigences des Programmes de subventions;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil octroie au plus bas soumissionnaire conforme le contrat de rénovation du Centre des Loisirs aux Entreprises de construction Gigari Inc., au montant de 386,665.52\$ taxes incluses;

**QUE** le Conseil autorise Monsieur Richard Therrien, maire, et Monsieur Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac tous les documents afférents à ce contrat.

Il également résolu aux fins de financer l'ensemble du projet d'affecter une somme de 185 000,00\$ à même le surplus accumulé non affecté.

**RESOLUTION  
2025-10-281**

**OCTROI ET SIGNATURE DU CONTRAT DE REDRESSEMENT DES  
CRÉPINES DE CAPTAGE DE L'EAU POTABLE AU LAC DE  
L'AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT** qu'une récente inspection réalisée dans le cadre du Plan de gestion des actifs municipaux a démontré que les crépines servant à puiser l'eau potable de la collectivité de Tadoussac s'est déplacée de l'encrage bâti il y a plus de 20 ans sur le lit du Lac de l'aqueduc ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir avant l'arrivée des gels et des grands froids, compte tenu que les travaux de redressement seront réalisés avec l'aide de plongeurs ;

**CONSIDÉRANT QU'il** serait imprudent d'attendre la formation du prochain conseil municipal avant d'octroyer le contrat offert par appel de propositions à trois entreprises spécialisées régionales ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront assumés par des fonds consentis à la Municipalité dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur municipal, Monsieur Gilles Filion, a préparé les documents qui ont servi à monter le devis expédié aux soumissionnaires ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la direction générale, appuyée de l'ingénieur Filion, du directeur des travaux publics, Monsieur Éric Gagné, le tout supervisé par la directrice adjointe, Madame Thérèse Gauthier, à octroyer, d'une manière exceptionnelle compte tenu du contexte électoral municipal, le contrat de redressement des crépines de captage de l'eau potable au Lac de l'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme. De plus, la présente résolution autorise la direction à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents afférents à l'entente contractuelle.

Les deniers nécessaires à l'assumption de la dépense sont appropriés à même la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

**RESOLUTION  
2025-10-282**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DE BOURASK**

**CONSIDÉRANT QU'en** prévision des travaux de rénovation du Centre des Loisirs au cours du mois d'octobre et de décembre prochains ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie de danse Bourask devra louer des locaux représentant une somme de 675\$ au sous-sol de l'Église Sainte-Croix ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie de danse Bourask s'est adressée à la Municipalité de Tadoussac afin d'obtenir une aide financière supplémentaire de 675\$ dans le cadre de la taxe évènementielle :

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil accepte d'octroyer une aide financière supplémentaire à la Compagnie Bourask au montant de 675\$ à même la taxe évènementielle.

**RESOLUTION  
2025-10-283**

**AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CANADA EN FÊTE »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande de financement auprès du gouvernement du Canada pour la fête nationale (23 et 24 juin 2026) dans le cadre de la subvention « Canada en Fête » ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil autorise Madame Kathy Barnes, responsable des loisirs, de l'environnement et du communautaire, à compléter la demande de financement auprès du gouvernement du Canada pour la Fête Nationale du 23 au 24 juin 2026 dans le cadre de la subvention « Canada en Fête » ;

**QUE** le Conseil atteste que la Municipalité de Tadoussac s'engage à gérer le projet de la demande de financement jusqu'à la reddition des comptes.

**RESOLUTION  
2025-10-284**

**MODIFIER LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS LORS DE LA  
FORMATION DES MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION ET  
DÉSINCARCÉRATION**

Madame Stéphanie Tremblay, conseillère, dénonce son conflit d'intérêt et se retire des débats.

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement les pompiers suivants de la formation reçoivent le salaire minimum au montant de 16.10\$ l'heure et que deux Pompiers 1 doivent suivre un cours de 30 heures en désincarcération entre octobre et novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été soumise afin que ceux-ci soient payés à leur salaire actuel de pompier soit 19.13\$ / l'heure lors de cette formation ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte de payer les pompiers en formation en désincarcération à leur salaire actuel de pompier soit 19.13\$ / l'heure et que cette entente est valide que pour cette formation au cours du mois d'octobre et de novembre 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 14h28 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 14 h 29.

**RESOLUTION  
2025-10-285**

**LEVÉE DE L'ASSSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 16h30.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 11 personnes en présentiel et 1 personne en visio-conférence via Zoom.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier

---

*Richard Therrien, maire*